Extrait d'acte de naissance

Demande de départ en retraite du salarié : quelles sont les démarches à faire ?

Mis à jour le 10 janvier 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

Si vous souhaitez partir à la retraite, vous devez adresser votre demande soit en ligne, soit directement auprès de votre caisse régionale de retraite du régime général et à votre caisse de retraite complémentaire. Vous devez également prévenir votre employeur de votre départ à la retraite.

Demander la liquidation de la pension de retraite du régime général

 # En ligne

Vous pouvez faire votre demande de retraite en ligne directement depuis votre espace personnel sur le site www.lassuranceretraite.fr.

Téléservice : Régime général de la Sécurité sociale : demande de retraite en ligne (particuliers)

Le formulaire de demande est pré-rempli et personnalisé.

Les pièces justificatives peuvent être transmises directement en ligne.

Vous pouvez faire cette demande entre **4 et 6 mois** avant l'âge à partir duquel vous pouvez partir à la retraite.

 # Sur place

Vous pouvez déposer directement à votre caisse régionale de retraite le formulaire de demande de retraite du régime général.

Formulaire : Demande de retraite personnelle - régime général de la Sécurité sociale, régime agricole (MSA), régime social des indépendants (RSI), régime des cultes (Cavimac) (particuliers)

Vous devez y joindre les pièces justificatives réclamées en complément (dont la liste est précisée sur le formulaire).

Vous devez également remplir le formulaire de déclaration de cessation d'activité salariée au régime général.

Formulaire : Déclaration sur l'honneur de cessation d'activité pour percevoir la retraite (régime général) (particuliers)

Vous pouvez faire cette demande entre **4 et 6 mois** avant l'âge à partir duquel vous pouvez partir à la retraite.

 # Par correspondance

Vous pouvez adresser directement à votre caisse régionale de retraite le formulaire de demande de retraite du régime général.

Formulaire : Demande de retraite personnelle - régime général de la Sécurité sociale, régime agricole (MSA), régime social des indépendants (RSI), régime des cultes (Cavimac) (particuliers)

Vous devez y joindre les pièces justificatives réclamées en complément (dont la liste est précisée sur le formulaire).

Vous devez également remplir le formulaire de déclaration de cessation d'activité salariée au régime général.

Formulaire : Déclaration sur l'honneur de cessation d'activité pour percevoir la retraite (régime général) (particuliers)

Vous pouvez faire cette demande entre **4 et 6 mois** avant l'âge à partir duquel vous pouvez partir à la retraite.

Demander la liquidation de la pension de retraite complémentaire

 # En ligne

Vous pouvez faire votre demande de retraite en ligne directement depuis votre espace personnel sur le site www.espace-personnel.agirc-arrco.fr.

Téléservice : Agirc - Arrco : demande de retraite en ligne (particuliers)

Vous pouvez faire cette demande **6 mois** environ avant la date de départ en retraite souhaitée.

 # Par correspondance

Pour demander votre retraite complémentaire et obtenir votre dossier, vous pouvez contacter un conseiller retraite de l'Agirc-Arrco.

Agirc-Arrco

0 820 200 189

euro0,09 par minute + prix d'un appel, depuis un téléphone fixe ou mobile

Accès via le http://www.agirc-arrco.fr/contact/contact-retraite-complementaire/formul... de contact

Vous pouvez faire cette demande **6 mois** environ avant la date de départ en retraite souhaitée.

Prévenir l'employeur

En cas de départ volontaire à la retraite, vous devez prévenir votre employeur. La loi ne prévoit pas de procédure particulière pour le prévenir. Cependant, vous devrez respecter les dispositions prévues par la convention collective ou votre contrat de travail (si elles existent).

Pour se ménager des preuves en cas de contentieux, il est préférable de prévenir son employeur par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR).

Attention : vous devez prévenir votre employeur suffisamment tôt pour pouvoir respecter un préavis, dont la durée varie dans les mêmes conditions que celles prévues en cas de préavis pour licenciement (particuliers).

Pour en savoir plus

- Site de la retraite de la Sécurité sociale - Information pratique - Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)
- Site commun agirc-arrco.fr - Information pratique - Agirc-Arrco

Services et formulaires en ligne

- **Régime général de la Sécurité sociale : demande de retraite en ligne**

  - Téléservice

-

Demande de retraite personnelle - régime général de la Sécurité sociale, régime agricole (MSA), régime social des indépendants (RSI), régime des cultes (Cavimac)

- Formulaire - Cerfa n°10916*08 - N°S 5135g

- **Déclaration sur l'honneur de cessation d'activité pour percevoir la retraite (régime général)**

  - Formulaire - Cerfa n°13419*03 - N°S 5139b

- **Agirc - Arrco : demande de retraite en ligne**

  - Téléservice

- **Estimation du montant de la pension de retraite (salarié, fonctionnaire, travailleur indépendant)**

  - Module de calcul

- **Lettre de notification à l'employeur du départ à la retraite du salarié**

  - Lettre type

Où s'adresser ?

Assurance retraite - 39 60

Pour s'informer, poser une question sur votre dossier, accéder à des informations personnelles (suivi du dossier, derniers paiements, etc.).

Par téléphone

39 60
(ou
09 71 10 39 60 depuis un mobile, une box ou l'étranger)

Coût *0,06* ¤ par minute + prix d'un appel vers un numéro fixe

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Mairie
de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F13941